



Compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2018

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Valérie BESSET, Frédéric FLEURY, Jacqueline FIGUET.
Valérie BESSET donne pouvoir à Sandrine GRAVIER
Frédéric FLEURY donne pouvoir à Karine MOINE

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 à 14 « voix » sur 12 « présents » et 2 pouvoirs.

→ **OBJET : Enfouissement basse tension/ téléphone Rue de la Coquillonne**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints :

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------------|
| 1. Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 63 177€ |
| 2. Le montant total de financement externe s'élève à : | 63 177€ |
| 3. La participation aux frais du SEDI s'élève à : | |
| 4. La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à | 0€ |

Le conseil, ayant entendu cet exposé, prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération ainsi que de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **0€**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------------|
| 5. Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 24 281€ |
| 6. Le montant total de financement externe s'élève à : | 5 441€ |
| 7. La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à | 18 272€ |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **18 272€**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Adopté à l'unanimité

→ **OBJET : Convention SDIS /Mairie /Centre social des 4 Vents pour l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter la disponibilité pour assurer les interventions, les enfants des sapeurs-pompiers devraient pouvoir accéder aux services d'accueil périscolaire sans inscription préalable. Il propose de signer une convention d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire lors des interventions, entre le SDIS, la commune et le centre social des 4 Vents pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 (année scolaire 2018-2019). Cette convention précise les engagements de la commune à accueillir, sans demande préalable, les enfants scolarisés des sapeurs-pompiers durant la pause méridienne et durant la garderie selon les horaires en vigueur. Les familles devront remplir une fiche de renseignements en début d'année scolaire même si leurs enfants ne fréquentent pas habituellement les services péri scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de signer cette convention d'accueil des enfants des sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire lors des interventions.

→ **OBJET : Convention Projet Educatif de Territoire**

Monsieur le Maire, rappelle que les écoles publiques d'ASSIEU passent à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019.

Malgré cette réorganisation du temps scolaire, il est toujours possible de signer une convention de Projet Educatif de Territoire. Cette dernière peut désormais être étendue à l'offre d'accueil du mercredi en étant labellisée « plan mercredi ». Le Projet Educatif de Territoire ainsi que le Plan mercredi ont pour objectif de structurer et développer des activités de loisirs de qualité et à mieux articuler les temps scolaires et périscolaires, dans l'intérêt de l'enfant. Ils vont, en ce sens, compléter la politique enfance jeunesse de la commune.

Le Projet Educatif de Territoire est en œuvre à compter de septembre 2018 jusqu'au juillet 2021.

Monsieur le Maire propose de l'adopter. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix « pour » sur 12 présents et 2 pouvoirs les termes du Projet Educatif du territoire.

→ **Objet : Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire présente la décision modificative.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

Cette modification a pour objet :

- augmentation du chapitre 011 charges à caractère général
- augmentation du chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses
- diminution du chapitre 77 produits exceptionnels
- diminution du chapitre 023 virement à la section d'investissement
- augmentation du chapitre 024 produits de cessions
- diminution du chapitre 021 virement à la section de fonctionnement

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

Chapitre 70 Article 7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement				16 800€
Chapitre 011 D 60623 Alimentation		16 800€		
Chapitre 77 Article 775 : Produits de cessions d'immobilisations	7 000€			
Chapitre 023 Article 023 : Virement à la section d'investissement			7 000€	
	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 024 Article 024 : Produits de cessions				7 000€
Chapitre 021 Article 021 : Virement à la section de fonctionnement			7 000€	

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3

→ Objet : **Approbation de la Modification des statuts du Syndicat SIEDV**

Par délibération en date du 15 septembre 2000 le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune d'Assieu au Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Varèze créé par arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2000.

Sur une proposition formulée par la Présidente du Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Varèze, le comité, s'est réuni le 27 septembre 2018 pour décider la modification statutaire suivante :

- demande aux membres de délibérer pour l'inclusion dans les statuts de Syndicat Mixte des Eaux Dolon-Varèze, de conclure des conventions de prestations de service au sens de l'article L5211-56 et toute autre convention nécessitant l'utilisation d'équipements du Syndicat par la futur Communauté de Communes issue de la fusion entre la Communauté du territoire de Beaurepaire et la Communauté de Commune du Pays Roussillonnais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par **le Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Vareze** lors de sa réunion du 27 septembre 2018 selon la nouvelle rédaction ci-annexée et de demander à M. le Préfet de l'Isère de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

→ Affaires scolaires

Périscolaire : la reprise de la gestion administrative par la commune se déroule sans soucis. 55% à 60 % des familles ont choisi le prélèvement automatique pour honorer leur facture.

Ateliers périscolaires : Actuellement : Ateliers paysagiste et poterie.

Le cirque Patoche, les petites mains créatives, l'atelier Néocelle, le kungfu, les techniques vidéo et la musicothérapie sont prévus pour les prochains ateliers périscolaires.

Sou des écoles : l'assemblée générale a rencontré un public plutôt motivé. Monsieur GOYET est le nouveau président. Madame JUILLET est trésorière, Madame GRIVOLLAT est secrétaire. Le sou des écoles a présenté ses manifestations pour l'année. La cotisation annuelle est fixée à 12 euros par famille.

→ Travaux de voirie

- Lotissement rue des Crès : Début des travaux en décembre. (sous réserve de commercialisation des lots)
- Passerelle de la Charinas : enrochement et coulage des deux coulées. La passerelle aura un plateau en bois, légèrement cintré avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite et sera posée début décembre. Elle fait 25 m de longueur et sera posée d'un bloc. Une réponse a été faite auprès d'habitants de la Charinas qui s'étaient étonnés des travaux.
- Rue de la Coquillonne : les travaux de conduite d'eau sont terminés. Les travaux de voirie se poursuivant fin octobre (busage fossé, trottoir, revêtement)

→ Centenaire 1914-1918

Présentation du flyer et des affiches à distribuer sur la commune (affichage municipal, boîtes à lettre, commerçants, site communal) et en externe (Dauphiné Libéré, CCPR, l'indispensable).

→ Bilan de la journée sécurité routière

La météo a été clémente mais il a manqué de participants.

→ Travaux bâtiment (NRO)

Réunion de chantier le 10 octobre. Les travaux débuteront au début des vacances de Toussaint. Une partie du parking de l'école maternelle sera interdit au stationnement et sécurisé.

→ Campagne d'information sur les risques industriels

Des enveloppes vont être distribuées en boîtes aux lettres cette semaine.

→ Demande d'un local de partage Télétravail

Une demande a été exprimée d'un lieu à louer pour des personnes souhaitant télétravailler hors de chez elles sur un local communal. Une réflexion est à engager sur ce sujet

→ Plaques et rues

Elles ont été commandées. Reste à effectuer la pose dès qu'elles arriveront en mairie.

Fin de séance à 22h30
Prochain Conseil Municipal : 21 novembre 2018 à 20h00